
Dans un contexte difficile, l'ASN prend ses décisions avec rigueur et sérénité



Olivier GUPTA - Directeur général

Montrouge, le 14 mars 2017

Dans le contexte actuel porteur de tensions et face à des décisions lourdes d'enjeux, l'ASN veille à ce que son fonctionnement lui permette de prendre des décisions équilibrées, robustes et collectivement assumées.

L'ASN fait évoluer son organisation territoriale au bénéfice d'une plus grande lisibilité pour l'ensemble des parties prenantes, et renforce son efficacité pour concentrer ses moyens sur les activités revêtant les plus forts enjeux en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Enfin, alors que le cadre du contrôle s'est considérablement renforcé depuis dix ans, l'ASN conduit en 2017 une réflexion sur ses responsabilités et sur l'évolution des modalités du contrôle.

Le fonctionnement de l'ASN

Dans la situation actuelle, le bon fonctionnement de l'ASN et de son appui technique, l'IRSN, est déterminant.

L'ASN entend d'abord continuer à travailler avec rigueur, sur le fondement d'analyses techniques menées avec méthode et par référence aux exigences réglementaires et plus généralement aux objectifs de sûreté nucléaire et de radioprotection ; avec persévérance, en allant au bout de ses investigations ; avec sang-froid et sérénité, sans ignorer le contexte mais en même temps sans se laisser déstabiliser. C'est ce que l'ASN a fait en 2016, en particulier sur les sujets les plus sensibles tels que l'anomalie de teneur en carbone de certains fonds de générateurs de vapeur.

L'ASN compte également préserver sa capacité à élaborer collectivement ses décisions, de façon que celles-ci ne reposent pas sur une seule personne, chaque maillon de la chaîne de décision intervenant avec ses compétences. Ce mode de fonctionnement est valable y compris au plus haut niveau puisque les décisions les plus importantes ne reposent pas sur une seule personne mais sur un organe collégial, ainsi que l'a voulu la loi.

Enfin, l'ASN et l'IRSN doivent continuer de travailler de façon fluide, à tous les niveaux, chacun dans son rôle. On peut à ce titre se féliciter de la démarche commune ASN-IRSN en place depuis 2014 pour évaluer les moyens nécessaires pour le contrôle et l'expertise. S'agissant du fonctionnement au quotidien, l'audit de la mise en œuvre de la convention régissant la relation entre l'ASN et l'IRSN, qui s'est déroulé en 2016, a souligné la qualité de la relation tout en identifiant des pistes de progrès que l'ASN et l'IRSN mettront en œuvre dès 2017.

L'organisation

L'année 2016 aura permis à l'ASN d'achever, pour l'essentiel, sa réflexion sur la réforme territoriale. Les discussions avec les personnels et leurs représentants ont abouti, sur la base des principes fixés par le collège, au meilleur schéma possible, qui va pouvoir être mis en œuvre en 2017. C'était une étape importante à franchir. Le champ de compétence géographique des 11 divisions territoriales de l'ASN est rendu plus cohérent avec le périmètre des nouvelles régions administratives, au bénéfice d'une meilleure lisibilité pour les interlocuteurs de l'ASN sur le territoire.

Les moyens et l'efficience

L'ASN a engagé, depuis plusieurs années, des démarches d'efficience dans l'utilisation de ses moyens, en visant un contrôle à la fois efficace et proportionné aux enjeux. Ainsi, l'année 2016 a vu la mise en pratique du dispositif de classification des installations nucléaires de base en fonction des risques qu'elles présentent : la nature et l'ampleur des actions de contrôle, le degré d'approfondissement des instructions et le niveau hiérarchique de signature des actes relatifs à une installation sont ainsi adaptés en fonction des enjeux de sûreté nucléaire et de radioprotection. Ce travail se poursuivra en 2017 avec, notamment, la rédaction d'une décision réglementaire visant à préciser le régime de modifications des installations nucléaires de base, pour mieux le proportionner aux enjeux.

L'ASN a entamé une réflexion de plus grande ampleur sur le dispositif d'autorisation et de contrôle des activités du nucléaire de proximité. Il s'agit notamment d'examiner quelles sont les évolutions à apporter à ce dispositif pour en renforcer l'efficience, sur la base d'une approche proportionnée aux risques, en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires en cours en lien avec la transposition de la directive relative aux normes de base en radioprotection. L'ASN précisera en particulier, par une décision réglementaire, le champ d'application des régimes de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation.

Enfin, dans un esprit de simplification des démarches pour les responsables d'activités nucléaires et d'allègement du traitement administratif des dossiers, l'ASN a ouvert en 2016 son portail de télédéclaration. D'abord opérationnel pour les déclarations d'entreprises réalisant des transports de matières radioactives, il va être largement étendu en 2017 dans le domaine du nucléaire de proximité pour l'ensemble des dossiers d'activités soumises à déclaration, et pour les déclarations d'événements significatifs.

Le contrôle

Le renforcement considérable du cadre législatif et réglementaire qui a été opéré en dix ans met le système de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en bien meilleure situation face aux enjeux actuels.

L'ASN dispose désormais de pouvoirs de coercition adaptés, renforcés par l'ordonnance du 11 février 2016, et grâce auxquels, pour ne prendre qu'un exemple, elle a obtenu en 2016 la mise en conformité de l'installation CIS bio international sur le risque d'incendie. L'ASN continuera à utiliser ces dispositions dans les cas qui le nécessitent, avec discernement et conviction.

Un ensemble d'arrêtés, de décisions et guides clarifient et stabilisent les exigences, au bénéfice d'une meilleure compréhension, par les responsables d'activités nucléaires, des objectifs à atteindre et des moyens acceptables pour ce faire. Les procédures aussi sont mieux définies.

Le cadre législatif et réglementaire promeut non seulement la transparence mais aussi la participation du public. Le rôle des commissions locales d'information (CLI) en matière d'information du public a été renforcé, et l'ASN a encouragé la tenue par chacune des CLI de réunions ouvertes au public prévues par la loi. L'ASN contribue aux réflexions, entamées en 2016 et qui se poursuivront en 2017, menées sous l'égide du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire pour préciser les modalités de consultation du public à l'occasion des quatrièmes visites décennales des réacteurs électronucléaires.

Enfin, le cadre de travail à l'échelle européenne s'est lui aussi formalisé : l'ASN recevra en 2017 une mission de suivi IRRS (*Integrated Regulatory Review Service*), au titre du dispositif de revue par les pairs rendu obligatoire en Europe. Elle participera activement à la préparation d'une *topical peer review* sur la gestion du vieillissement des réacteurs.

L'indépendance et les pouvoirs de l'ASN lui confèrent une responsabilité forte dans la mise en œuvre du contrôle, particulièrement dans un contexte d'enjeux forts. La situation actuelle appelle un questionnement sur les responsabilités, le rôle et le positionnement de l'ASN, selon trois axes :

- comment l'ASN fait-elle en sorte que, malgré les difficultés qu'ils connaissent, les exploitants exercent pleinement la responsabilité de la sûreté nucléaire et de la radioprotection qui est d'abord la leur ?
- comment l'ASN exerce-t-elle pleinement son rôle d'architecte du système de contrôle, dont l'IRSN fait partie ? Il appartient en particulier à l'ASN de continuer de préciser, avec l'appui de l'IRSN, ce qui doit être contrôlé prioritairement, que ce soit sur le terrain ou dans l'analyse des dossiers ;
- comment l'ASN peut-elle renforcer l'efficacité de son action, de manière proportionnée aux enjeux ? Il s'agit en particulier de faire évoluer le contrôle pour mieux détecter les situations de fraude, tout en reconnaissant que le contrôle n'a pas vocation à être exhaustif, et que la présence des inspecteurs de l'ASN sur le terrain reste un fondement essentiel du dispositif.

L'ASN entend conduire sa réflexion sur ces sujets en 2017 dans le cadre de la préparation de son nouveau plan stratégique pluriannuel. L'objectif est de définir un nouveau cap pour l'ASN, dans un contexte difficile dans lequel l'ASN devra exercer pleinement les responsabilités que lui a confiées le législateur.

* * *

Je souhaite remercier l'ensemble des agents de l'ASN pour leur engagement dans la conduite des missions de l'ASN en 2016. Je sais pouvoir compter sur eux pour relever les défis qui attendent l'ASN en 2017.